

Entre la Suisse et l'Europe, les liens sont naturels. Et ils sont indispensables.

Les accords bilatéraux qui nous lient à notre partenaire principal doivent naturellement être valables pour l'ensemble des pays membres de l'UE. Nous-même ne saurions accepter que l'UE n'applique les accords bilatéraux qu'à Zurich et Genève et non aux autres cantons. Refuser de considérer les nouveaux membres comme des partenaires serait indéfendable.

Rappelons que l'accord sur la libre circulation des personnes fait partie d'un ensemble de sept accords passés avec l'Europe des Quinze. Refuser l'extension aux dix nouveaux pays membres risquerait de mettre en cause l'ensemble des accords en laissant à l'UE seule le pouvoir de décider de leur maintien.

En acceptant l'extension, nous manifestons notre volonté de rester maître de notre avenir et de décider avec l'UE du futur de nos relations. C'est là le comportement d'un pays souverain et d'un partenaire fiable.

Gardons la relation de confiance que nous avons avec l'UE. Ne jouons pas avec le feu : les accords bilatéraux sont importants pour notre pays.

**Dans l'intérêt de la Suisse,
disons Oui le 25 septembre
aux accords bilatéraux !**

- ✓ **L'Europe, notre principal partenaire.**
- ✓ **Les accords bilatéraux, une idée suisse.**
- ✓ **Des avantages à préserver.**
- ✓ **Bon pour nos entreprises. Bon pour nos emplois.**
- ✓ **Circulation des personnes : une liberté maîtrisée.**

Accords bilatéraux
UNE IDÉE SUISSE 
Circulation des personnes, une liberté maîtrisée

Extension des accords bilatéraux Oui le 25 septembre 2005

Accords bilatéraux
UNE IDÉE SUISSE



Circulation des personnes, une liberté maîtrisée

Les exportations sont la force de notre pays. C'est l'Europe qui est de très loin notre premier partenaire. Nous avons donc besoin d'accéder facilement à ce marché et d'entretenir des relations étroites avec les pays européens. Pour y parvenir, nous avons choisi la voie des accords bilatéraux. Cette manière de définir des règles de bon voisinage nous convient parfaitement. C'est une vraie idée suisse!

En mai 2000, plus de 67% des citoyens suisses ont approuvé sept accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE). En vigueur depuis le 1^{er} juin 2002, ces accords ont déjà montré toute leur importance dans les domaines concernés : transports aérien et terrestre, obstacles techniques au commerce, agriculture, recherche, marchés publics et libre circulation des personnes. Ils sont indispensables pour notre pays, nos concitoyens, nos entreprises et nos emplois.

Dix pays ont rejoint l'UE en mai 2004. L'Europe s'élargit, les accords bilatéraux aussi. Les accords passés entre la Suisse et l'Union européenne sont désormais valables dans les 25 Etats membres de l'UE. Seul l'accord sur la libre circulation des personnes a été renégocié. Approuvé très largement par le Parlement fédéral, il fait l'objet d'un référendum.

L'Europe, notre premier client.

Les exportations font la force de notre économie et l'Europe est notre premier client. L'importance des accords avec notre principal partenaire n'est plus à démontrer.

En effet, un emploi sur trois dépend directement de nos relations avec nos voisins.

Un accès aussi simple que possible au marché européen est donc indispensable. C'est exactement ce que nous obtenons avec les accords bilatéraux. Se priver du bénéfice de ces accords mettrait en danger notre prospérité, dès lors que nous gagnons un franc sur trois avec l'UE.



Les accords bilatéraux : une idée suisse.

Les accords bilatéraux répondent de manière pragmatique aux intérêts de notre pays et permettent à la Suisse d'être sur un pied d'égalité avec les Etats membres de l'UE dans de nombreux domaines. Le peuple souverain a choisi en mai 2000 la voie bilatérale comme cadre de nos relations avec l'Union européenne. Il est maintenant dans notre intérêt de confirmer ce choix en étendant les accords bilatéraux aux nouveaux membres de l'Union européenne.

Des avantages à préserver.

Les accords bilatéraux, ce n'est pas seulement la libre circulation des personnes. Six autres accords sont aussi en jeu qui portent sur des domaines importants pour notre pays. En voici les avantages: ouverture du ciel aérien qui permet d'offrir davantage de destinations à des prix plus favorables pour nos voyages en avion, moins de camions à travers les Alpes, participation de plein droit pour nos chercheurs et nos entreprises aux programmes de recherche européens, exportations facilitées pour nos agriculteurs, simplification de la bureaucratie et des procédures pour nos entreprises exportatrices, ouverture des marchés publics aux entreprises suisses.

La libre circulation pour sa part offre la liberté de mouvement, de formation et de travail pour les Suisses dans toute l'Europe. Ces avantages, nous les avons obtenus. Préservons-les!



La Suisse gagne 1 franc sur 3 grâce aux échanges avec les pays de l'UE

L'Europe s'élargit Les accords bilatéraux aussi

Bon pour nos entreprises. Bon pour nos emplois.

Avec l'extension des accords bilatéraux aux dix nouveaux membres de l'UE, nos entreprises pourront accéder dans les mêmes conditions que leurs concurrentes européennes à ces marchés d'avenir de 75 millions de personnes.

Les nouveaux membres de l'UE ont un taux de croissance économique nettement supérieur à la moyenne suisse et européenne. Les besoins en biens d'infrastructure, d'équipements, de machines ou de services sont très forts. Ces nouveaux membres veulent travailler avec nous.

Aujourd'hui déjà, nous exportons plus vers la Pologne que vers la Grèce ou le Portugal par exemple. Simplifions l'accès à ces marchés vu l'importance des exportations pour la croissance et l'emploi en Suisse.

Circulation des personnes: une liberté maîtrisée.

Seuls les ressortissants de l'UE exerçant une activité lucrative (salariée ou indépendante) ou disposant de ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins peuvent bénéficier de la libre circulation des personnes. Le "tourisme social" est exclu. La libre circulation des personnes est en vigueur entre la Suisse et les Quinze anciens membres de l'UE depuis juin 2002. Le 25 septembre prochain, nous pourrions dire "oui" à la libre circulation par étapes avec les nouveaux membres de l'UE.

Une immigration contrôlée.

Les discours apocalyptiques sur des flux d'immigration massifs ne sont que des effets de manche: les faits le démontrent à l'évidence. Plusieurs fois, cette crainte a été avancée, par exemple lors de l'adhésion du Portugal ou de l'Espagne, ou lors de la réunification allemande, et ne s'est jamais réalisée. Depuis l'adhésion des nouveaux membres, aucun mouvement de migration ne s'est produit au sein de l'UE. Les différences d'ordre social, culturel et de langues freinent les déplacements de travailleurs.

C'est pourquoi 97% des citoyens de l'UE vivent dans leur pays. Seul 3% ont fait usage de la libre circulation.

Nous constatons ce même phénomène en Suisse. Un Vaudois ne va pas vivre à Zoug parce que le taux de chômage et les impôts y sont inférieurs! Et les Jurassiens ne vont pas à Zurich alors que les salaires y sont plus élevés!

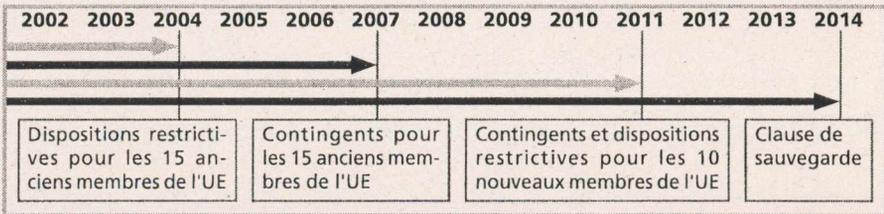
C'est pour cette même raison que l'accord sur la libre circulation des personnes, en vigueur avec les Quinze depuis juin 2002, n'a provoqué aucun afflux vers notre pays. Les ressortissants étrangers qui viennent travailler en Suisse répondent aux besoins de secteurs particuliers comme l'agriculture, la construction, la santé ou l'hôtellerie qui ont du mal à trouver des collaborateurs sur le marché du travail suisse.

Un passage par étapes à la libre circulation.

La libre circulation avec les nouveaux membres de l'UE sera introduite par étapes jusqu'en 2011.

Durant cette période, des dispositions restrictives s'appliqueront. Les conditions sociales et salariales seront contrôlées avant l'octroi d'un permis de travail à un ressortissant des nouveaux membres et les travailleurs nationaux auront la priorité.

En plus, le nombre de permis de travail accordé chaque année sera limité. En cas de besoin, ces contingents de permis seront maintenus jusqu'en 2014 (clause de sauvegarde).



Nombre estimé de permis de travail accordés aux ressortissants des nouveaux Etats membres en 2011:

Permis longue durée (5 ans)	Genève	Vaud	Neuchâtel	Jura	Fribourg	Valais
	186	248	90	29	95	113

Nous disposons ainsi de garde-fous efficaces pour s'assurer un passage réussi à la libre circulation.

Dumping salarial impossible.

Jusqu'en 2011, les conditions salariales et sociales seront contrôlées avant l'octroi d'un permis de travail à un ressortissant des nouveaux membres de l'UE. Le dumping salarial ou social est donc impossible. Au-delà de 2011, tout montre que le risque est minime. Mais comme la Suisse recherche la sécurité maximale, elle a décidé d'ouvrir son marché du travail avec de solides garanties.

Des mesures d'accompagnement ont donc été introduites le 1^{er} juin 2004, lors de la mise en vigueur de la libre circulation avec les quinze anciens membres de l'UE :

- Les entreprises étrangères qui envoient des travailleurs en Suisse doivent respecter nos conditions de travail.

En cas d'abus manifeste et répété:

- La procédure d'extension des conventions collectives de travail est facilitée.
- Des salaires minimaux peuvent être édictés par le biais de contrats-type de travail.

Dans la perspective de l'extension aux nouveaux membres de l'UE, nos autorités ont élaboré avec les partenaires sociaux des mesures complémentaires :

- Engagement d'inspecteurs du travail.
- Renforcement de la loi sur les travailleurs détachés.
- Information écrite de l'employeur concernant les conditions de travail.

En cas d'abus :

- Lourdes sanctions.
- Simplification de la procédure d'extension des conventions collectives.

Le respect des conditions sociales et salariales suisse est garanti.